

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Avis aux clubs	p. 3
Avis aux éducateurs.....	p. 11
Avis aux arbitres.....	p. 12
PV Commission Sportive	p. 13
PV Commission Féminine.....	p. 16
PV Commission Jeunes.....	p. 18
PV Commission Litiges et Contentieux	p. 22
Informations diverses	p. 27
Mini-jeu.....	p. 31

AGENDA DE LA SEMAINE**Samedi 7 décembre :**

- Ecole d'arbitrage n°2

Samedi 7 et dimanche 8 décembre :

- Formation Initiale d'Arbitre

Lundi 9 décembre :

- Commission du Respect et de la Prévention
- Commission Structuration et Labellisation
- Visio Foot Loisirs

Mardi 10 décembre :

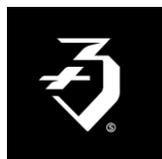
- Commission des Terrains

Mercredi 11 décembre :

- Commission Sportive

Jeudi 12 décembre :

- Commission de Discipline
- Commission des Jeunes

PARTENAIRE DE LA SEMAINE**JEU CONCOURS : +3STUDIO**

Tirage au sort le vendredi 20 décembre => Voir page 2

DATE IMPORTANTE : LE 15 DÉCEMBRE 2024**Inscriptions :**

Coupe Futsal Séniors ; Sections loisirs ; Puissance Foot ; Toutes Foot ; Labels Fédéraux (Jeunes, EFF, Futsal)

Plus d'informations pages 4 et 5

VISIO CLUBS - FOOT LOISIRS

Visio-conférence du 9 décembre 2024, plus d'infos page 4



PARTENAIRE

LES MODALITÉS POUR GAGNER

1500€ DE PRESTA !

GRAPHISME - PHOTOGRAPHIE - VIDÉO

→ ABONNE TOI À NOS COMPTES [@PLUS3.STUDIO](#) ET [@DISTRICTFOOT86](#)

→ COMMENTE LA PUBLICATION EN MENTIONNANT 2 DE TES AMIS
ET LE CLUB POUR LEQUEL TU PARTICIPES !

 DOUBLE TES CHANCES EN REPARTAGEANT LE POST EN STORY
ET EN NOUS MENTIONNANT



TIRAGE AU SORT VENDREDI 20 DÉCEMBRE !



Pour participer, RDV sur notre page Facebook :
<https://www.facebook.com/DistrictdeLaViennedeFootball>

La publication est disponible dans la section « À la une ».



AVIS AUX CLUBS

REMISE DES RÉCOMPENSES LFNA

Le District de la Vienne de Football informe tous les clubs que la **remise des récompenses**, organisée par Ligue de Football Nouvelle Aquitaine, initialement prévue le 23 octobre 2024 à Saint-Georges les Baillargeaux, a été reportée à une date ultérieure. Cette décision a été prise à la demande de l'administrateur judiciaire en charge de la gestion de la Ligue, en raison du contexte électoral actuel.

Nous vous tiendrons informés dès qu'une nouvelle date sera fixée pour cet événement.

PROCÉDURE FORFAIT / ARRÊTÉ

Nous nous permettons de vous rappeler que les clubs faisant forfait ou étant impactés par un arrêté municipal posé sur leur(s) terrain(s) sont chargés de prévenir leur(s) adversaire(s) et **le ou les arbitre(s) officiel(s)** (si désignation il y a) à **partir du vendredi à 17h30**.

Si les adversaires sont bien prévenus, les arbitres officiels sont parfois oubliés, occasionnant la prise en charge des frais kilométriques par les clubs recevants concernés.

Procédure pour connaître l'adresse email de l'officiel désigné :

Il faut aller dans Footclubs et dans l'onglet **Epreuves – autres compétitions > rencontres, préciser les dates dans « matches du », puis cliquer sur la date du match souligné**. L'email de l'officiel désigné apparaît alors.

À noter qu'en passant par le nouveau module sur Footclubs (épreuves puis compétitions officielles), il n'est toujours pas possible de consulter l'email de l'officiel désigné (problème déjà remonté au service informatique de la FFF).

MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Modification de l'article 23 des règlements généraux de la LFNA : FORMALITÉS D'AVANT MATCH – votée lors de l'AG du 09/11/2024

D/ Couleurs des équipes – Numérotation

2/ En cas de couleurs identiques y compris sur terrain neutre, c'est le club **RECEVANT** qui change de maillots.

ENGAGEMENT – NOUVELLE PHASE

La fin de la 1^{ère} phase pour les équipes **U13, U15, U16/U17 et U17/U18** et la fin de la 2^{ème} phase pour les équipes **U11, U11-U13F et U15F** approchent.

Nous renouvelerons automatiquement les engagements de la précédente phase sauf pour les équipes ayant fait forfait général.

C'est pourquoi nous vous demandons de nous indiquer si vous souhaitez **ajouter ou retirer une équipe pour cette nouvelle phase**, qui débutera en janvier pour les féminines et en février pour les garçons.

- **Avant le samedi 14 décembre pour les U11, U13, U15, U16/U17 et U17/U18**, n'oubliez pas de préciser s'il y a des changements de terrains et désidératas.
- **Avant le lundi 6 janvier pour les U11-U13F et U15F**, n'oubliez pas de préciser s'il y a des changements de terrains et désidératas.

Pour les U11 merci également de nous faire savoir si vous souhaitez **changer de niveau**.

Sans retour du club, l'équipe U11 sera automatiquement réengagée au même niveau que la phase 2.



COUPE FUTSAL SÉNIORS

Les engagements pour la Coupe Futsal Séniors sont ouverts sur Footclubs jusqu'au **15 décembre 2024**.

La compétition se déroulera sur les mois de janvier, février et mars 2025.

Tous les clubs du département peuvent s'inscrire. Seule obligation, les joueurs participant aux rencontres devront **obligatoirement** avoir une **licence futsal** (pour information, elle est gratuite pour les joueurs ayant déjà une licence foot libre évoluant dans le même club).

SECTIONS LOISIRS

Vous êtes un club et avez lancé une section loisir avec au minimum 10 licenciés, ou vous proposez une nouvelle pratique avec une dizaine de licenciés supplémentaires ; vous avez jusqu'au **15 décembre 2024** pour déclarer votre section loisirs auprès de la FFF pour prétendre aux dotations en lien avec les pratiques que vous proposez.

Déclaration de votre section foot loisirs :

Déclaration de votre "Section Loisirs" pour les nouvelles pratiques (Foot5, Fitfoot, Foot Loisirs, Foot en marchant, ...) : Vous avez jusqu'au 15 décembre pour faire les démarches et prétendre aux dotations en lien avec les pratiques que vous proposez.

Pour cela, il vous faut :

- Un minimum de 10 licences validées (loisirs ou santé)
- Réaliser la procédure avant le 15 décembre

La procédure d'inscription est visible via le lien suivant :

media.fff.fr/uploads/documents/tuto_suivi_loisir.mp4

VISIO CLUBS – FOOT LOISIRS

Lors de la réunion du début de saison, il a été évoqué l'organisation d'une journée finale.

Afin d'échanger sur le contenu et le déroulement de cette journée, vous êtes conviés à une réunion en visio le **lundi 9 décembre à 18h30**.

Pour ceux qui sont intéressés, merci de vous inscrire via le lien suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSczF8OTn6HaftyuAyzVXh1jfilfyVxP89PBOoxlefb6XKesQ/viewform?usp=sf_link

Le lien de connexion vous sera envoyé ultérieurement.

PUISSANCE FOOT – ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Puissance Foot est un dispositif mis en place par la Fédération Française de Football et la Fondation du Football. Il vise à aider les clubs à structurer leurs actions d'accompagnement scolaire pour leur permettre de jouer un rôle dans la prévention de l'illettrisme et la lutte contre l'échec scolaire.

Qu'est-ce que Puissance Foot ?

Il réunit aujourd'hui près de 350 clubs et environ 27 000 licenciés qui ont pu bénéficier de l'accompagnement scolaire lors de la saison 2023-2024.

En France, près de 1/3 des individus ont été licenciés de la FFF avant leurs 18 ans. Le club de football, c'est le 3e lieu d'accueil des jeunes après l'école et la famille. Le club est un lieu de confiance pour les jeunes et donc plus propice aux apprentissages. Les clubs disposent ainsi d'une légitimité et de moyens accrus pour déployer Puissance Foot.



Un club qui s'engage dans Puissance Foot est un club qui développe un service utile à ses parties prenantes et fidélise leur participation au projet du club.

Comment s'engager dans le dispositif ?

Pour s'engager dans le dispositif, les clubs peuvent remplir [ce formulaire](#) dans lequel il leur sera demandé des informations sur leur projet Puissance Foot, il leur sera également proposé de commander des dotations.

Les outils mis à disposition des clubs ?

- Un accompagnement méthodologique
 - [via un guide d'accompagnement](#) dans lequel la FFF propose plusieurs modèles d'encadrement des séances d'accompagnement et dans lequel plusieurs modalités de financement sont présentées
 - Les clubs peuvent également retrouver plusieurs documents types pour les aider dans leurs démarches sur [l'espace document de Portail Clubs](#)
- Un accompagnement pédagogique à travers l'accès à des livrets d'activité adaptés aux catégories U9 à U13 que les clubs peuvent commander en remplissant [ce formulaire](#).
- Un accompagnement humain, en développant les relations de la FFF avec des associations expertes de l'éducation et du mentorat

Découvrez comment avec Puissance Foot, les clubs amateurs mettent en place des créneaux de soutien scolaire pour les jeunes souhaitant travailler à la suite de leurs séances d'entraînement.

TOUTES FOOT – EDITION 2025

Pour faire suite au mail reçu le mois dernier de la part de la FFF, quelques précisions pour l'opération « Toutes Foot » :

- Opération qui vise à conforter le développement de la pratique féminine (augmenter le nombre de pratiquantes) et/ou renforcer la place des femmes dans le football (favoriser l'accès aux responsabilités)
- Inscription sur la plateforme « Toutes Foot » **avant le 15 décembre** (pas besoin d'avoir fait une ou des actions avant cette date)
- Actions à réaliser jusqu'au 5 mai tout en incluant le bilan et dépôt des pièces justificatives (document, photo, vidéo, ...)
- Actions prises en compte du 30 mai 2024 (date du jury final de la saison dernière) au 5 mai 2025. Vous pouvez bien entendu valoriser une action qui s'est déjà produite.
- Un jury départemental se réunira par la suite pour statuer

Pour rappel , à l'issue du processus de sélection par les territoires, tous les clubs participants seront valorisés avec :

- Des bons d'achats Nike :
 - **Tous les clubs participants recevront 300€ de bon d'achat NIKE.**
 - Les 3 clubs lauréats départementaux recevront 800€ de bon d'achat Nike.
 - Les 3 clubs lauréats régionaux recevront 1800€ de bon d'achat Nike.
 - Les 3 clubs lauréats nationaux recevront 3300€ de bon d'achat Nike.
- Une aide financière du Crédit Agricole pour la réalisation des projets
- Les lauréats seront conviés à un week-end à Clairefontaine pour assister à la cérémonie de remise des trophées
- Une mise en avant sur les antennes de France Bleu.

La candidature en tant que club à ce dispositif permet de concourir pour le prix [Sensationnelles 2025](#), porté par [Intermarché](#).

Pour plus d'informations, vous trouverez ci-dessous les liens visio et présentation de cette opération :

- Page officielle de l'opération [Toutes foot](#)
- Document support : [webinaire-clubs.pdf \(fff.fr\)](#)
- Lien vidéo : [Cliquez ici](#)



FUTSAL JEUNES

Club	PRATIQUE FEMININE						PRATIQUE MASCULINE						
	Equipe U6 - U8F	Equipe U8 - U10F	Equipe U11F Féts	Equipe U13F	Equipe U15F	Equipe U18F	Equipe U7	Equipe U9	Equipe U11 Féts	Equipe U11 supplémentaire	Equipe U13	Equipe U15	Equipe U18
Adriers									1				
A.S.M.							1	1	1		1	0	
Availles en Châtelleraut								1					
Avanton													
Biard									1				
Bonneuil-Matours								1	1		2		
Brion St Secondin													
Buxerolles	1	1	1	1		1	1	1	1	1	1		
Cenon sur Vienne									1				
Cernay - St Genest													
Chasseneuil St Georges							1	1	1		1		
Château Larcher							1	1	1	1			
Châtelleraut Portugais							1	1	1				
Châtelleraut SO	0	0	1	0	1		1	1	1	2	2		
Cissé							1	1	1	1	2		
Colombiers													
Coussay - Pleumartin									1				
Fontaine Le Comte							1	1	1	1			
GJ 3 Vallées 86	1	1			0		1	1	1	1	2	1	2
GJ Antoigné Ingrandes							1	1	1		1		
GJ Avenir 86	1	1	1	1			1	1	1	1	2	1	1
GJ Dissay Beaumont							1	1	1	1	2	1	2
GJ Espoir Sud Poitiers											4	2	2
GJ Foot Sud 86							1	1	1	1	1		
Gj Montasevres							1	1	1	1	1	1	1
GJ Sud Haut Poitou (Quinçay,	1	1	1	1			1	1	1	2	3	2	0
GJ Val de Vonne									1			1	
GJ VVM Chauvigny	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	2	0	1
Jaunay Marigny	0	0				0	1	1	1	2	2	2	2
La Chapelle Baton	1	1	1	1	1	0							
La Pallu							1	1	1	1	1	1	
L'Envigne							1	1	1	1	1		
Les Trois Moutiers									1				
Ligugé		0	1				1	1	1		1	1	
Loudun			1						1			1	
Lusignan			1	1	1	1							
Mignaloux							1	1	1	1	1	2	
Migné Auxances							1	1	1	3	2	2	2
Mirebeau									1				
Montmorillon	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Naintré	0	0					1	1	1	1	2	2	2
Neuville			1						1				
Nieuil l'Espoir			1		2	1			1	1	2		1
Nord Vienne													
Nouaillé									1				
Ouzilly - Colombiers - Thuré									1		1		
Ozon									1				
Poitiers 3 Cités			1						1				
Poitiers BAROC													0
Poitiers ASAC							1	1	1	2	2	1	1
Poitiers CEP							1	1	1	1	0	0	0
Poitiers Gibauderie Beaulieu													
Saint-Benoît							1	1	1	1	2	1	2
Sammarçolles							1	1	1		1		
Saulgé													
Smarves Iteuil									1				
St Léger de Montbrillais	0	0					1	1	1				
St Maurice Gençay							1	1			3		
Stade Poitevin			1						1	1			
Thuré Besse							1	1	1	0			
Usson Isle													
Valdivienne								1	1	1	1		
Valence en poitou OC									1				
Vicq - St Savin					0		1	2	1		1	1	
Vivonne									1				
Vouneuil-Béruges	1	1			1		1	1	1	2	2	2	
Vouneuil sur Vienne							1						
	8	8	14	8	8	6	33	37	52	33	53	26	20

Dates proposées : 11, 18 et 25 janvier - 1er, 8 et 15 février
Finale le 22 février à Civaux

Un courriel a été transmis à chaque club concerné avec les différents éléments pour chaque catégorie de pratique.



PLATEAUX FUTSAL JEUNES – AIDE À L'ORGANISATION

Dans le cadre du développement de la pratique Futsal, le District de la Vienne proposera pour la troisième saison consécutive cette pratique à différentes catégories de jeunes (U6 à U18, garçons et filles).

Pour rappel, nous avons pu faire jouer plus de 5000 jeunes l'an dernier à la même période.

Vous êtes éducateurs ou dirigeants, vous êtes intéressés pour nous aider à organiser cette opération cette saison, vous pouvez vous inscrire via le lien suivant : <https://forms.gle/ezRrtgjGoKWcdXJd9>

Nous essayerons de vous positionner du mieux possible, en fonction de votre situation géographique.

AEF – INTERVENTION PASCAL GASTIEN



INFORMATION IMPORTANTE

Parce qu'il nous semble que « le bagage technique (contrôle, conduite, passe, tir...) des joueurs baisse

L'AEF 86 organise

le samedi 21 décembre 2024 de 9h à 13h

au complexe Multisports St Nicolas – 156 route de Parthenay – 86000 Poitiers

une action technique basée sur

«L'ACQUISITION DES FONDAMENTAUX TECHNIQUES DES JEUNES AUX SENIORS »

Cette intervention sera assurée par Pascal GASTIEN (ex-joueur et entraîneur de L1)

L'intervention de Pascal se déroulera de la façon suivante :

- 9h : Accueil
- 9h15 – 10h30/ 10h45 : Présentation en salle des différents gestes techniques (le contrôle, la conduite, la passe et le tir). Comment les réaliser ? Comment les travailler ? Comment les corriger ? Faut-il les travailler régulièrement ?
- Pause-café
- 11h – 12h45 : Mise en application sur le terrain
- 12h45 – 13h : Bilan
- 13h – 14h : Buffet froid

Si tu es intéressé(e), inscris-toi rapidement (priorité sera donnée aux amicalistes et/ou aux titulaires d'une licence technique). Pour ce faire, retourne rapidement le bulletin d'inscription par voie postale ou par mail à :

- Patrick Ecalé – 19 Allée de Chitré – 86000 Poitiers - / lesecaux@free.fr / 06 18 05 06 92

Pour celles et ceux qui le souhaitent, un buffet froid clôturera cette matinée (participation demandée de 5 €)



BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

N° téléphone :

Adresse mail :

Club :

Dernier diplôme : Année obtention :

Licence éducateur : OUI / NON

Licence dirigeant : OUI / NON

Souhaite participer à l'action technique « Le bagage technique des jeunes aux seniors »

OUI NON

et rester au buffet froid

OUI NON

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 14 DECEMBRE 2024



CDOS – FORMATIONS / SOIRÉES THÉMATIQUES

Ci-dessous, la liste des différentes formations et soirées organisées par le CDOS, ainsi que les liens pour s'inscrire :

Formations :

- Samedi 7 décembre de 9h à 17h : « **Cadre légal et conventionnel de l'emploi associatif** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Samedi 18 janvier de 9h à 17h : « **La comptabilité d'une association** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

Soirées thématiques :

- Lundi 9 décembre de 18h30 à 20h30 : « **Sensibilisation à la prévention des violences sexuelles** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

ASSTV – ATELIERS

Atelier "Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels" (1/2 journée)

L'évaluation des risques professionnels et la rédaction du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) sont les outils incontournables de la prévention.

L'ASSTV vous accompagne dans la réalisation ou la mise en place de votre DUERP. Elle vous propose une méthode et un outil d'évaluation (OUTIL DUERP ASSTV).

- Le jeudi 27 février 2025 (9H-12H30)
- Le vendredi 25 avril 2025 (9H-12H30)

Ateliers "Risque chimique" (1/2 journée)

Selon le code du travail, les salariés exposés aux risques chimiques doivent être sensibilisés. Repérer les expositions est une première étape pour la mise en œuvre de moyens de protection adaptés, permettant de préserver leurs santé et sécurité .

A ce titre, l'ASSTV vous propose trois « Ateliers d'une demi-journée » pour vous accompagner dans l'identification des dangers et des risques liés aux risques chimiques, la mise en place d'une démarche de prévention.

- Le jeudi 13 mars 2025 (9H-12H)
- Le jeudi 12 juin 2025 (9H-12H)
- Le jeudi 16 octobre 2025 (9H-12H)

Atelier "Réfèrent Santé Sécurité au Travail" (sur 2 jours)

Depuis 2012, chaque entreprise a l'obligation de nommer un Réfèrent Santé Sécurité au Travail (RSST). Soit l'entreprise dispose déjà des compétences en interne, soit elle doit former un salarié.

A ce titre, l'ASSTV vous accompagne dans la mise en place de vos obligations.

- Le jeudi 20 et le vendredi 21 mars 2025 (9H-12H et 13H30-17H00)
- Le jeudi 26 et le vendredi 27 juin 2025 (9H-12H et 13H30-17H00)

Ateliers "Travail sur écran" (2 heures)

L'ASSTV vous propose des ateliers afin de vous accompagner dans l'identification de ces risques et la mise en place d'actions de prévention .

- Le mercredi 22 janvier 2025 (14H-16H)
- Le vendredi 21 février 2025 (9H-11H)
- Le mardi 25 mars 2025 (14H-16H)

Vous trouverez le détail de tous les ateliers sur leur site www.asstv86.fr ou en cliquant [ICI](#)

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à les contacter sur l'adresse : sensibilisation@asstv86.fr



17^{ème} ÉDITION DES TROPHÉES PHILIPPE SÉGUIN



Le Fondation du Football lance la 17^{ème} édition des «Trophées Philippe Séguin » dont l'appel à candidature sera ouvert du 24 septembre au 9 décembre 2024.

Cette action a pour but de valoriser les nombreuses actions citoyennes menées par votre club sur les thématiques d'inclusion, d'éducation ou encore de santé et d'environnement.

Lien d'inscription: <https://fondactiondufootball.wiin.io/fr/applications/trophee-philippe-seguin2025-club-de-football-amateurs>





AVIS AUX ÉDUCATEURS



Saison 2024 - 2025

DIPLÔMES FÉDÉRAUX

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Coach Séniors	Inter-secteur avec les Deux-Sèvres	Positionnement 16/12/2024	08h30-17h00
		Semaine 1 du 20 au 21/01/2025	
		Semaine 2 du 17 au 18/02/2025	
		Certification 06/05/2025	

CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF2 / CFF3	A la demande auprès des conseillers techniques de secteur		

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U6-U9	Poitiers	26/02 et 23/04/2025	09h00-17h00
CFI U10-U13	Poitiers	25/02 et 22/04/2025	09h00-17h00
CFI U14-U19	Poitiers	27/02 et 24/04/2025	09h00-17h00
CFI Séniors	Poitiers	28/02 et 25/04/2025	09h00-17h00

FORMATIONS GARDIEN DE BUT

FORMATION	LIEU	DATES
Module perfectionnement (CFGB)	Celles sur Belle	07/03 et 08/03/2025



AVIS AUX ARBITRES

En cas d'empêchement, à compter du **vendredi soir (17h30)**, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant et le Président de la CDA.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Modification de l'article 23 des règlements généraux de la LFNA : FORMALITÉS D'AVANT MATCH – votée lors de l'AG du 09/11/2024

D/ Couleurs des équipes – Numérotation

2/ En cas de couleurs identiques y compris sur terrain neutre, c'est le club **RECEVANT** qui change de maillots.



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mercredi 04/12/2024 Procès-verbal n° 15 En consultation électronique

Président M. Éric MAIOROFF
Présents MM. Grégory BOUCHET, Christian DELCEL, Philippe GUILBAULT et Jean-Louis OLIVIER

Approbation du PV n°14 sans modification

MATCHS EN RETARD

Rappel :

Certaines rencontres ont été programmées le 22 décembre.

- Considérant les retours de certains clubs concernés
- Considérant qu'il s'agit du premier week-end des vacances de Noël
- Considérant qu'il n'y a pas trop de retard dans les championnats

La commission accepte le report des matchs (au plus tard le 12 janvier 2025) si l'un des clubs en fait la demande, sous réserve qu'il n'y ait pas de nouveau report d'ici là.

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
D1	/	5	20/10/24	28899526	Châtelleraut Portugais (1)	Vouneuil Béruges (1)	Arrêté municipal	22/12/24
D1	/	11	14/12/24	28899563	Valdivienne (1)	Usson Isle (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	11/01/24**
D2	A	4	13/10/24	28899722	La Pallu (1)	Thuré Besse (1)	Arrêté municipal	22/12/24
D2	A	6	27/10/24	28899735	Nord Vienne (1)	Thuré Besse (1)	Arrêté municipal	12/01/24
D2	A	11	14/12/24	28899763	Jaunay Marigny (1)	Oyre Dange (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	11/01/24**
D2	B	5	20/10/24	28899949	St Julien L'Ars (1)	Briou St Secondin (1)	Arrêté municipal	12/01/24
D3	B	6	27/10/24	28900291	Leigné sur Usseau (1)	Beaumont St Cyr (3)	Coupe de France	22/12/24
D3	B	8	17/11/24	28900301	Ozon (2)	Beaumont St Cyr (3)	Coupe de France	12/01/24
D3	D	8	16/11/24	28900513	Smarves Iteuil (2)	Château Larcher (2)	Conditions climatique (brouillard)	15/12/24
D4	B	4	13/10/24	28922611	Châtelleraut Portugais (3)	Ouzilly (1)	Arrêté municipal	15/12/24
D4	B	6	27/10/24	28922618	Coussay les Bois (2)	Ozon (3)	Arrêté municipal	15/12/24
D4	C	4	13/10/24	28922698	St Savin St Germain (2)	Nalliers (1)	Arrêté municipal	12/01/24
D4	D	6	27/10/24	28922798	Château Larcher (3)	Savigny L'Evescault (1)	Arrêté municipal	15/12/24
D4	F	6	27/10/24	28960257	Beaumont St Cyr (4)	Poitiers Portugais (1)	Coupe de France	15/12/24
D4	F	8	17/11/24	28922988	Beaumont St Cyr (4)	Chasseneuil St Georges (3)	Coupe de France	12/01/24
D5	A	5	20/10/24	28955973	Sammarçolles (2)	Les Trois Moutiers (2)	Arrêté municipal	15/12/24
D5	A	6	27/10/24	28955976	Nord Vienne (3)	St Léger de Montbrillais (2)	Arrêté municipal	15/12/24
D5	B	6	27/10/24	28956065	Antran (3)	St Christophe (2)	Arrêté municipal	15/12/24
D5	C	1	08/09/24	28956131	Availles en Châtelleraut (3)	Dissay (3)	Engagement tardif	22/12/24
D5	C	2	22/09/24	28956137	Dissay (3)	Vicq sur Gartempe (3)	Engagement tardif	12/01/24
D5	C	5	20/10/24	28956151	Availles en Châtelleraut (3)	Ingrandes (3)	Arrêté municipal	15/12/24
D5	C	5	19/10/24	28956153	Cenon/Vouneuil (2)	Dissay (3)	Arrêté municipal	14/12/24
D5	E	5	20/10/24	28956333	Vendelogne (2)	Croutelle/Fontaine (1)	Arrêté municipal	15/12/24
D5	F	5	20/10/24	28956422	Valdivienne (3)	Poitiers 3 Cités (3)	Arrêté municipal	15/12/24
D5	H	6	27/10/24	28960340	Coulombiers (1)	Poitiers ASAC (3)	Engagement tardif	15/12/24
D5	I	1	08/09/24	28956582	FC 3 Vallées 86 (5)	Sommeries St Romain (2)	Engagement tardif	19/01/24
D5	I	2	22/09/24	28956587	Availles/Pressac (1)	FC 3 Vallées 86 (5)	Engagement tardif	12/01/24
D5	I	5	20/10/24	28956602	FC 3 Vallées 86 (5)	Adriers (2)	Arrêté municipal	15/12/24

** Sauf si l'une des équipes est encore qualifiée en Coupe Nouvelle Aquitaine 14/12/24



SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de COUPE ou CHALLENGE MASCULIN REMIS

Coupe ou Challenge	Tour	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à rejouer le
Coupe Louis David	3	24/11/24	29994267	Moncontour (1) / Naintré (2)	Arrêté municipal	12/01/24
Challenge des Réserves	3	3/11/24	29994723	Dissay (2) / Biard (2)	Report Tour 1	15/12/24

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de CHAMPIONNAT A REJOUER

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à rejouer le
D3	C	8	16/11/24	28900390	Valdivienne (2) / Chasseneuil St Georges (2)	Match arrêté blessure	11/01/24
D5	G	7	9/11/24	28956521	Adriers (1) / Valdivienne (4)	Match arrêté terrain impraticable	14/12/24

FMI

Il est important pour les clubs RECEVANTS de :

- vérifier les paramètres d'identification de l'équipe de la FMI sur Footclubs
- fournir une tablette en état de fonctionnement
- charger les données la veille du match
- de compléter la feuille de match
- la transmettre avant le lundi 12h.

Pour les clubs VISITEURS :

- vérifier les paramètres d'identification de l'équipe de la FMI sur Footclubs
- de préparer avant le jour J la feuille de match sur <https://fmi-core-compo.fff.fr/>

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 28900499 : ACG Foot Sud 86 (2) – St Saviol (1) en poule D du 30/11/2024

Forfait de l'équipe de l'ACG Foot Sud 86 (2) (sans déplacement de l'équipe de St Saviol)
Amende de 45€ au club de ACG Foot Sud 86.

DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 28956531 : Adriers (1) – Sillars (1) en poule G du 7/12/2024

Demande du club de Sillars pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

La demande a pu être satisfaite, les frais d'arbitrage seront à la charge du club de Sillars.

Match n° 28960341 : Vivonne (2) – Rouillé (3) en poule H du 09/11/24

Réserve

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux (PV n°12 du 27/11/24) qui enregistre le résultat acquis sur le terrain.

Dossier classé

COUPE LOUIS DAVID

Match n° 29994271 : Poitiers Portugais (1) – Ozon (2) du 24/11/24

Réserve

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux (PV n°12 du 27/11/24) qui donne match perdu par pénalité (3-0) à l'équipe d'Ozon (2) pour en donner le gain à l'équipe de Poitiers Portugais (1) (3-0).

L'équipe de Poitiers Portugais (1) est qualifiée pour la suite de la compétition

Dossier classé



CHALLENGE DES RESERVES

Match n° 29994729 : Poitiers Gibauderie (2) – Brion St Secondin (2) du 24/11/24

Réclamation

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux (PV n°12 du 27/11/24) qui enregistre le résultat acquis sur le terrain à savoir 1 à 1 et 5 tirs au but à 3 en faveur de Poitiers Gibauderie (2).

L'équipe de Poitiers Gibauderie (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le président, Eric Maïoroff.

Le Secrétaire, Grégory Bouchet



COMMISSION FEMININE

Réunion par consultation électronique du mercredi 4 décembre 2024 Procès-verbal n° 10

Président M. Laurent LARBALETTE
Présents Mmes. Marion BERGER, Sandrine BOURCIER et Claire LASMIER, MM. Jean-Christophe AUZANNET, Guillaume BEGAY, Olivier DAUBA, Tony FELIX, Guillaume FAUSTIN-LEYBACH, Vincent LEPROUST et Stéphane QUARESMA.

Approbation du PV n°09 avec modification et actualisation du point relatif aux obligations pour l'accession de D1F en R2F.

Championnat Féminin Départemental 1

Obligations pour l'accession en R2F (rectificatif)

Pour remplir leurs obligations en fin de saison 2024-2025 pour l'accession en Régional 2, les clubs doivent :

- Avoir déclaré une EFF et compter parmi ses effectifs licenciés, au minimum 8 pratiquantes correspondant aux catégories U6F à U13F
- Organiser une journée découverte et utiliser des outils de communication
- Organiser une séance d'entraînement hebdomadaire EFF
- Participer aux différents plateaux EFF et/ou aux compétitions organisées par le District

Au 4 décembre 2024 :

- **FC Gatinaise** n'a que 5 licenciées en catégories U6F à U13F.
- **Dissay CS** n'a que 3 licenciées en catégories U6F à U13F.
- **Thouars Foot 79** n'a que 2 licenciées en catégories U6F à U13F.
- **St Romans Les Melles** n'a aucune licenciée en catégories U6F à U13F.

Tous les clubs comptant le nombre requis de licenciées en catégories U6F à U13F en fin de saison doivent faire parvenir au District de la Vienne toutes informations utiles concernant le fonctionnement d'une EFF, communiquer les jours et heures des séances hebdomadaires et participer aux plateaux EFF organisés.

Sanction : l'équipe en position d'accession en fin de saison ne répondant pas à ces obligations **ne pourra accéder** et sera maintenue en Départemental 1.

Courriel de La Ligugéenne du 04/12/24 - 8h06 demandant des précisions sur le décompte des licenciées des catégories U6F à U11F tel qu'il a été indiqué dans le PV n° 09. Ce décompte a été corrigé et actualisé dans le point ci-dessus. Suite à cette correction, le club de La Ligugéenne compte suffisamment de joueuses de U6F à U13F pour ne plus apparaître dans la liste. D'autre part, la commission prend note des éléments fournis par le club pour déclarer officiellement son EFF et confirmer son fonctionnement régulier permettant de répondre aux critères minimum d'accession en R2F.



Championnat Féminin Départemental 3

Match n° 29405573 : Cenon sur Vienne (1) – Fleuré / Vernon (1) du 16/11/24

Évocation.

La commission prend note de la décision de la commission litiges et contentieux publiée dans son PV n° 13 du 04/12/2024 qui **donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Fleuré/Vernon (1) pour en donner le gain à l'équipe de Cenon sur Vienne (1) (3-0, 3 points) et homologue ce résultat.**

Dossier classé.

Championnat Féminin U15F

Forfait

Match n° 29896123 : Bressuire (1) – Montmorillon (1) du 24/11/2024

1^{er} forfait de l'équipe de Montmorillon (1) sans déplacement.

Amende de 13€ au club de Montmorillon.

Championnat Féminin U11-U13F

Match n° 29896486 : GJ St Varaudaise (1) – GJ Avenir 86 (1) du 23/11/24

Évocation.

La commission prend note de la décision de la commission litiges et contentieux publiée dans son PV n° 13 du 04/12/2024 qui **donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe du GJ Avenir 86 (1) pour en donner le gain à l'équipe de GJ St Varaudaise (1) (3-0, 3 points) et homologue ce résultat.**

Dossier classé.

Situation des clubs en ententes féminines

La commission procède à l'analyse au 30 novembre 2024 de la situation des clubs en entente qui ne comptent aucune licenciée dans les catégories correspondant aux équipes engagées dans cette entente.

Il ressort de cette étude que les clubs de l'**ASM, St Léger de Montbrillais et Beuxes** ne comptent aucune licenciée des catégories U14F, U15F, U16F et U17F.

Il y a donc lieu de notifier aux clubs ci-dessus, lesquels peuvent formuler leurs observations avant le **mercredi 11 décembre**.

Transmissions tardives ou feuilles de match manquantes

Amende 15 €

Match n° 29895794 : Venise Verte/Louzy (1) – Pays Néo Créchois (1) en U11-U13F poule D du 30/11

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Le président, Laurent LARBALETTE.



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du mardi 03 Décembre 2024
Procès-verbal n° 11

Président : M. Philippe BARRITAUULT

Présents : Mme Patricia PATRAULT, MM. Christian SAVIGNY et Frédéric TURBEAU

Excusée : Mme Sylvie TESSEREAU

Le PV n°10 est adopté sans modification

FMI

Rappel :

La FMI est obligatoire à partir de U13.

En cas de dysfonctionnement, le rapport FMI et la feuille de match papier doivent être transmis par mail au District le lundi impérativement sous peine d'amende.

La Commission se réserve le droit d'amender les clubs qui utilisent très rarement la FMI ou pour un dysfonctionnement récurrent et non expliqué.

MATCHS EN RETARD

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS DE CHALLENGE JEUNES REMIS								
Challenge	Poule	T	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U15	B	3	19/10/24	29440856	GJ VVM Chauvigny (3)	GJ 3 Vallées 86 (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	14/12/24
U15	F	3	19/10/24	29441032	Loudun (1)	Mirebeau (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	14/12/24
U15	/	8ième	14/12/24	30037288	Mirebeau (1)	Neuville (2)	Report du tour précédent	18/01/24
U15	/	8ième	14/12/24		GJ Dissay Beaumont (1)	GJ Espoir Sud Poitiers (3) ou GJ VVM Chauvigny (3) ou GJ 3 Vallées 86 (1)	Report du tour précédent	18/01/24

Les matchs non joués ce samedi 7 décembre seront automatiquement reportés au samedi 14 décembre (priorité donnée au championnat par rapport aux challenge)

DATE A RETENIR

Samedi 14 décembre :

- Date limite des engagements pour les équipes supplémentaires en phase 2 (U13, U15, U17, U18) et phase 3 (U11).
- Tour 2 du challenge DANSAC
- 1/8 de finale Challenge U18 et Challenge U15

Samedi 1^{er} février :

- Tour 3 du Challenge DANSAC
- 1/4 de finale Challenge U18 et Challenge U15

ENTENTES

La commission procède à l'analyse au 30 novembre 2024 de la situation des clubs en entente qui ne comptent aucun licencié dans les catégories correspondant aux équipes engagées dans cette entente.

Il ressort de cette étude que :

- En U13 les clubs d'**Avanton, Ouzilly et Beuxes** ne comptent aucun licencié dans les catégories U12 et U13.



- En U15 les clubs de **Sommières St Romain, Champagné St Hilaire, Les Trois Moutiers, St Léger de Montbrillais et Beuxes** ne comptent aucun licencié dans les catégories U14 et U15.

Il y a donc lieu de notifier les clubs ci-dessus, lesquels peuvent formuler leurs observations avant le **mercredi 11 décembre**.

CHALLENGE U15

Les rencontres en retard de challenge U15 non joués le 30/11/24 (à cause des matchs reportés de championnats, prioritaires) sont décalées au 14/12/24. Par conséquent, celles prévues le 14/12/24 (huitièmes de finale) sont fixées au 18/01/25.

Ci-dessous les matchs concernés :

-Mirebeau – Neuville 2

-Gj Dissay Beaumont – Gj 3 Vallées 86 1 ou Gj VVM Chauvigny 3 ou GJ Espoir Sud Poitiers 3

PLATEAUX U11/ Phase 2

RAPPEL :

L'horaire officiel de début des plateaux est 10h30.

Les feuilles de plateaux et de licences sont à adresser au District **impérativement par l'onglet Foot Animation Loisir (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres.**

PLATEAUX NON-JOUES

Plateaux non joués du 23/11/2024 en raison des arrêtés municipaux :

-Poule B site 2 à Chauvigny

-Poule D site 2 à Ozon

-Poule D site 1 à Châtelleraut Portugais

-Poule I site 1 à Ingrandes

FORFAITS

Plateaux du 23/11/2024 :

Poule H site 1 à Lençloitre

1^{er} forfait des Trois Moutiers (1)

Amende de 13€ au club des Trois Moutiers

Conformément au règlement, et suite au forfait de l'équipe de Trois Moutiers (1) supérieure, l'équipe de Trois Moutiers (2) est déclarée forfait (1^{er} forfait-non amendé)

Plateaux du 30/11/2024 :

Poule A site 1 à Dissay

1^{er} forfait de Poitiers 3 Cités (1)

Amende de 13€ au club de Poitiers 3 Cités

Conformément au règlement, et suite au forfait de l'équipe de Poitiers 3 Cités (1) supérieure, l'équipe de Poitiers 3 Cités (2) est déclarée forfait (1^{er} forfait-non amendé)

**Poule C site 1 à Bonneuil Matours**

1^e forfait de Neuville (2)

Amende de 13€ au club de Neuville

Conformément au règlement, et suite au forfait de l'équipe de Neuville (2) supérieure, l'équipe de Neuville (3) est déclarée forfait (1^{er} forfait-non amendé)

Poule I site 2 à Vendevre

2^e forfait de GJ Dissay Beaumont (3)

Amende de 13€ au GJ Dissay Beaumont

Poule K site 1 à Vouillé

3^e forfait de Fontaine le Comte (2)

Amende de 13€ au club de Fontaine le Comte

S'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe de Fontaine le Comte (2) est déclarée forfait général à compter de ce jour. Les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

Poule M site 1 à St Benoit

1^e forfait de Valence en Poitou OC(1)

Amende de 13€ au club de Valence en Poitou OC

PLATEAUX U7-U9

Les feuilles de plateaux et de licences doivent être remplies correctement et lisiblement et sont à adresser au District (en un seul document) **impérativement par l'onglet Foot Animation Loisir (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres, sous peine d'amende.**

Si les feuilles de licences sont souvent transmises, la feuille bilan, elle est souvent oubliée.

Courriel de Valence en Poitou OC : réponse faite par mail

Plateau U7/U9 non joué du 23/11/2024

Secteur 8 : Poitiers CEP en raison de l'arrêté municipal (restriction de matchs)

Plateaux U7/U9 du 23/11/2024**Secteur 5 : plateau à St Benoit**

La Commission demande au club de St Benoit à recevoir les feuilles de compte rendu U6/U7 et U8/U9 **avant le 12 décembre 24**

Secteur 7 : plateau à Nieuil l'Espoir

Absence de Vivonne (non prévenue)

Secteur 8 : plateau à Civaux (GJ 3 Vallées 86)

Plateau fait en salle avec seulement des U8/U9

TRANSMISSION TARDIVE ou FEUILLE DE MATCHS MANQUANTES

Toute transmission tardive de la FMI ou feuille de match papier sera amendée et ce jusqu'à réception de ladite feuille.

Amende de 15€ (envoi tardif des documents)

Match n°29593850 : Coussay/SOC/Pleumartin (1) – La Pallu/L'Envigne/Cernay (1) en U15 Brassage poule B du 30/11/2024

**Plateau U11 du 23/11/24 :****- Poule A site 1 :** Stade Poitevin**- Poule B site 1 :** St Benoit**LICENCES MANQUANTES****Plateau U11 du 23/11/24 :****- Poule J site 1**

GJ Avenir 86 (2) manque toutes les licences
Amende de 20€ au GJ Avenir 86

- Poule K site 2

Poitiers ASAC (3) manque toutes les licences
Amende de 20€ au club de Poitiers ASAC

- Poule M site 1

Vivonne manque toutes les licences
Amende de 20€ au club de Vivonne

JOUEURS NON LICENCIES**RAPPEL : Délai de qualification**

Article – 89

1. Le joueur amateur est qualifié pour son club quatre jours calendaires après la date d'enregistrement de sa licence, pour autant que la demande ait été formulée conformément aux règlements FFF.

Pour être qualifié le samedi la licence doit être enregistrée le lundi minuit au plus tard.

A partir du 01 janvier 2025, la Commission appliquera le règlement à savoir la perte du match pour participation d'un joueur non licencié ainsi que l'amende s'y référent (60€ - voir règlement financier)

Plateaux U7/U9 du 23/11/2024**Secteur 2 :**

- Mirebeau – 1 joueur non licencié, amende de 9€ au club de Mirebeau

Secteur 3 :

- Availles en Châtelleraut – 1 joueur non licencié, amende de 9€ au club d'Availles en Châtelleraut

Secteur 8 :

- GJ VVM Chauvigny – 1 joueur non licencié, amende de 9€
- Saulgé – 1 joueur non licencié, amende de 9€ au club de Saulgé

La Commission rappelle qu'il en est de la responsabilité du club qui fait jouer des jeunes sans licence en cas d'accident

**Prochaine réunion : sur convocation
Le Président, Philippe BARRITAU**



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 04 décembre 2024
Procès-verbal n° 13

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Cyrille DENIS, François PAIREMAURE et Laurent LARBALETTE

Approbation du PV n° 12 du mercredi 27 novembre 2024 sans modification.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	GJ Espoir Sud Poitiers	Poitiers Asac
Antran	GJ Foot Sud 86	Poitiers Beaulieu FC
Archigny	GJ Sud Haut Poitou	Poitiers Cep
Biard	GJ Val de Vonne	Poitiers Gibauderie
Boivre	Ingrandes	Poitiers Portugais
Bouresse	Jardres	Sommières St Romain
Brion St Secondin	Jaunay Marigny	St Benoît
Buxerolles	Lavoux – Liniers	St Christophe
Buxeuil	Leignes sur Fontaine	St Julien l'Ars
Cenon / Vouneuil	Lusignan	St Léger de Montbrillais
Cernay St Genest	Migné Auxances	St Maurice Gençay
Champagné St Hilaire	Moncontour	St Romans les Melle
Chasseneuil St Georges	Montamisé	St Savin St Germain
Chatain	Montmorillon	St Saviol
Château Larcher	Naintré	Thuré Besse
Châtelleraut Portugais	Nieuil l'Espoir	Valdivienne
Châtelleraut Réunionnais	Nord Vienne	Valence en Poitou OC
Colombiers	Nouaillé Maupertuis	Vendelogne
Coussay les Bois	Orches	Venise Verte
FC 3 vallées 86	Ozon	Vernon
Fleuré	Pleumartin La Roche Posay	Vicq sur Gartempe
Fontaine le Comte	Poitiers 3 cités	Vouillé
	Poitiers As 86	Vouneuil Béruges

**DOSSIER CLASSÉ****Match n° 29593541 : Valence en Poitou OC / Vivonne (2) – Montmorillon (2) en U17 / U16 poule C du 23/11/24**

Feuille de match informatisée parvenue tardivement (27/11/24 à 18h09).

Présence de joueurs suspendus contrôlée.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 5**Match n° 28955972 : St Léger de Montbrillais (2) – Vendelogne (1) en poule A du 20/10/24 remis le 01/12/24**

Courriel de confirmation de réserve du club de Vendelogne (01/12/24 à 19h06)

Réserve sur la participation de joueurs de l'équipe supérieure ayant joué le jour du match initial le 20 octobre 2024.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant l'article 120.1 des Règlements Généraux de la FFF :

1. Lorsque l'application des dispositions d'un article des présents règlements implique la prise en considération de la date d'une rencontre, celle-ci est la date réelle du match et non celle figurant au calendrier de l'épreuve, si ces dates sont différentes.

Considérant que l'équipe de **St Léger de Montbrillais (2) n'est pas en infraction** avec l'article 120.1 des Règlements Généraux de la FFF.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat acquis sur le terrain à savoir 1 à 1.

Les droits de réclamation (42€) seront débités au club de Vendelogne.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

Match n° 28956592 : FC 3 Vallées 86 (5) – Blanzay (1) en poule I du 06/10/24 remis le 01/12/24

Courriel de confirmation de réserve du club de Blanzay (02/12/24 à 13h01)

Réserve sur les joueurs ayant participé à un match d'une autre équipe du même club lors de cette troisième journée.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant l'article 120.1 des Règlements Généraux de la FFF :

1. Lorsque l'application des dispositions d'un article des présents règlements implique la prise en considération de la date d'une rencontre, celle-ci est la date réelle du match et non celle figurant au calendrier de l'épreuve, si ces dates sont différentes.

Considérant que l'équipe de **FC 3 Vallées 86 (5) n'est pas en infraction** avec l'article 120.1 des Règlements Généraux de la FFF.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat acquis sur le terrain à savoir 5 à 0 en faveur de l'équipe de FC 3 Vallées 86 (5).

Les droits de réclamation (42€) seront débités au club de Blanzay.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.



Match n° 28956601 : Bouresse Queaux Moussac (2) – Valence en Poitou OC (2) en poule I du 20/10/24 remis le 01/12/24

Courriel de confirmation de réserve du club de Queaux Moussac (02/12/24 à 16h38)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Valence en Poitou OC, pour le motif suivant : des joueurs du club de Valence en Poitou OC sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.
Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification du calendrier de l'équipe de Valence en Poitou OC (1) que celle-ci ne jouait pas le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification de la feuille de match de l'équipe de Valence en Poitou OC (1) évoluant en Départemental 3 poule D mais participant à la Coupe Louis David le 23/11/24 contre Montmorillon (2) qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe de **Valence en Poitou OC (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.2 des Règlements Généraux de la FFF.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 1 à 4 en faveur de Valence en Poitou OC (2).

Les droits de confirmation de réserve (42€) seront débités au club de Bouresse.

Dossier classé.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 29405573 : Cenon sur Vienne (1) – Fleuré / Vernon (1) du 16/11/24

Évocation.

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 12 du 27/11/24, concernant la participation au sein de l'équipe de Fleuré / Vernon (1), d'une joueuse U17F (licence n° 9604029395) non qualifiée (non surclassée).

Considérant que les clubs de Fleuré et Vernon ont été informés et que le club de Fleuré a formulé des questions par courriel (du 02/12/24 à 12h10).

Considérant que la joueuse en cause n'est pas surclassée

Considérant qu'en l'application des articles 73.2 et 213 des RG de la FFF, la joueuse en cause ne pouvait pas être inscrite sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Fleuré Vernon (1) pour en donner le gain à l'équipe de Cenon sur Vienne (1) (3-0, 3 points).

Dossier transmis à la Commission Féminine pour homologation.

Les droits d'évocation (42€) seront débités au club de de Fleuré.

Dossier classé.



CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

Match n° 29896486 : GJ St Varaudaise (1) – GJ Avenir 86 (1) – poule C - du 23/11/24

Courriel du GJ St Varaudaise (25/11/24 à 12h26)

Évocation.

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 12 du 27/11/24, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe du GJ Avenir 86 (1) de deux joueuses non inscrites sur la feuille de match (U9).

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le GJ Avenir 86 et les clubs constituants le GJ Avenir 86 (Les Ormes, Leigné sur Usseau, Antran et Oyré Dangé) ont été informés et que le GJ Avenir 86 a formulé ses observations par courriel (du 04/12/24 à 07h11).

Considérant que sur les matchs U11/U13 Féminins ne peuvent participer que les joueuses des catégories U13, U12 et U11 sans limite de nombre ainsi que 3 U10 maximum par équipe.

Considérant que les licenciées en cause ne pouvaient donc pas être inscrites sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe du GJ Avenir 86 (1) pour en donner le gain à l'équipe de GJ St Varaudaise (1) (3-0, 3 points).

Les droits d'évocation (soit 42 €) seront débités au GJ Avenir 86.

Dossier transmis à la Commission Féminine pour homologation.

Dossier classé.

U11

Plateau de la Journée 1 Niveau 3 Poule L du 16/11/24

Lieu : Savigny l'Evescault.

Équipes en présence : GJ VVM Chauvigny (4), Valdivienne (1) et (2) et GJ Montasèvres (2).

Évocation transmise par la Commission des Jeunes.

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 12 du 27/11/24, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe du GJ VVM Chauvigny (4) d'un joueur (licence n° 9604163993) U8.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le GJ VVM Chauvigny et les clubs constituants le GJ VVM Chauvigny (Chauvigny, Bonnes, St Julien l'Ars, Pouillé Tercé, Jardres, Savigny l'Evescault et Lavoux-Liniers) ont été informés et que le GJ VVM Chauvigny a formulé ses observations par courriel (du 02/12/24 à 11h01).

Considérant que sur les plateaux U11 ne peuvent participer que les joueurs des catégories U11 et U10 sans limite de nombre ainsi que 3 U9 maximum par équipe.

Considérant que le licencié en cause ne pouvait donc pas être inscrit sur la feuille de match du plateau cité en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité à l'équipe du GJ VVM Chauvigny (4) pour toutes les rencontres disputées sur ce plateau.

Les droits d'évocation (soit 42 €) seront débités au GJ VVM Chauvigny.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

Dossier classé.



DIVERS

Courriels des clubs de : Buxeuil, Fleuré, Ozon, St Christophe, St Léger de Montbrillais
Réponses par courriel.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 28922794 : Sèvres Anxaumont (2) – Château Larcher (3) en Départemental 4 poule D du 20/10/24 remis le 01/12/24
- Match n° 28922885 : Valence en Poitou FC (1) – St Maurice Gençay (2) en Départemental 4 poule E du 20/10/24 remis le 01/12/24

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion sur convocation.
Maryse MOREAU.



INFORMATIONS DIVERSES

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86

Saison 2024-2025

Stage DETECTION / SELECTION U13 FILLES



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueuses nées en 2012.

Processus de Détection :

- Le 28/08 : stage (toutes les licenciées convoquées)
- Le 22/10 : stage (toutes les licenciées convoquées)
- Le 04/12 : stage (environ 25 joueuses convoquées)
- Le 11/12 : stage (environ 25 joueuses convoquées)
- Le 29/01 : stage (environ 20 joueuses convoquées)
- Les 03 et 04/03 : Tournoi Interdistricts LFNA à CENON (33)

MERCREDI 11 DECEMBRE 2024 à POITIERS

au complexe sportif de ST NICOLAS (terrain Synthétique – 86000)

(rendez-vous à 13H45 - fin prévu vers 16h)

Pour ce rassemblement, chaque joueuse devra se munir :

- de son équipement complet de footballeuse
- de l'autorisation parentale ci-jointe (si celle-ci n'a pas déjà été fournie)
- d'une gourde



Liste des joueuses convoquées

	Nom	Prénom	Club
1	DOUTEAU GUYARD	MARGOT	ENT.S. VENDELOGNE
2	PRIETO	STELLA	STADE POITEVIN F. C.
3	AUTEF	LIZY	U.S CHAUVIGNY
4	HADDAN	RIME	A.S PORTUGAIS CHATELLERAULT
5	LAAOUINI	ASMAE	STADE POITEVIN F. C.
6	MATHIEU	JULIETTE	STADE POITEVIN F. C.
7	JEGOU	ALICE	ESP. ST BENOIT
8	WELLER	JADE	STADE POITEVIN F. C.
9	HAMELIN	NINON	U.S VOUILLE
10	COUSSIT	MAELYS	U.ET.S. MONTMORILLON
11	BASSOLI	LOLA	ENT. SAINT MAURICE GENCAY
12	BROSSARD	MAELYS	STADE POITEVIN F. C.
13	VANCOILLIE	ANAI	F.C. ROUILLE
14	THOUIN	ELENA	E.S VENDELOGNE
15	RENAUD	JUSTINE	AS VALDIVIENNE
16	MARONNEAU	MAELLE	STADE POITEVIN F. C.
17	EMERIAULT	LIA	ET.S. CHÂTEAU-LARCHER
18	VILLEPONTOUX	DAPHNE	STADE POITEVIN F. C.
19	DAIRAIN	NORAH	J.S NIEUIL L'ESPOIR
20	BAZILE OCTUVON	SHAINA	S.O. CHATELLERAULT
21	LAFORGE	APOLLINE	U.S. MELUSINE LUSIGNAN
22	HERBRETEAU	CLARA	J.S NIEUIL L'ESPOIR
23	PETURAUD	CLEYA	U.S CHAUVIGNY
24	DE CAMARET	MARGAUX	FOOTBALL CLUB VOUNEUIL BÉRUGES

En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94
(Anthony ALLOUIS – CTD PPF/Formation 86).



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom de la joueuse) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2024-2025 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**

- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :**ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable dès le premier jour du stage.**

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2024/2025

Stage Détection U14 Garçons



CONVOCATION OFFICIELLE

J'ai le plaisir de vous informer que vous avez été retenu en Sélection Vienne/Deux-Sèvres (jeunes joueurs nés en 2011) pour effectuer un rassemblement en commun **avec la promotion U14 du Pôle Espoirs de Talence.**

Vous êtes donc convoqué le :

MERCREDI 18 DECEMBRE 2024

à CELLES-sur-BELLE

(complexe sportif de La Boissière, 13 Rue des Cèdres – 79370 - terrain synthétique)

(rendez-vous à 14H15 - fin prévue vers 17h30)

Pour ce rassemblement, chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'une gourde

Liste des 8 joueurs convoqués :

- CHÂTELLERAULT S.O.C : BARBOTIN Enzo, PERNES Martin
- MIGNE-AUXANCES : CHAUVIN Kylian, MARTIN Hélian
- STADE POITEVIN F.C : MADI SILAHI Naoufale, BOKELO Jason, DELHOMME Axel, DEVILDER Léni

Pour toute autre information complémentaire si besoin, merci de bien vouloir me contacter au **06.44.28.33.94. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF/Formation 86.**





MINI JEU

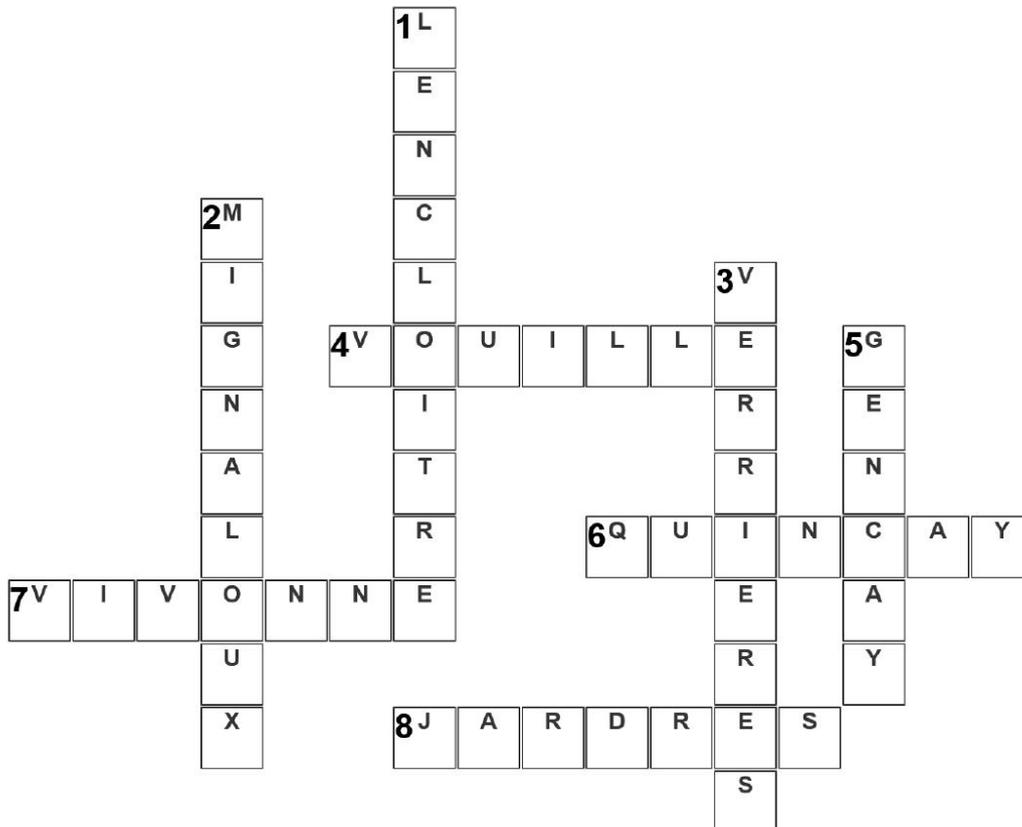
À quels clubs appartiennent ces logos ?





RÉPONSES VIENNE HEBDO PRÉCÉDENT

Lieux des différentes AG



Horizontal

4. Fait partie du GJ Sud Haut Poitou
6. Aux couleurs du FC Nantes
7. Il n'y a pas que le centre pénitentiaire...
8. Avec un renard sur le logo

Vertical

1. Le club de l'Envigne y joue
2. Une AG en 2004 et une en 2012
3. Fait partie du club de 3 Vallées 86
5. Associé à St Maurice